mardi le 17 novembre 2026

Je m'appelle Camilla Lyngh Larsson et j'habite à Villiers-le-Roux, au 3 rue du Paradis, près de l'église, depuis cinq ans.
Je m'oppose fermement au nouveau projet d'éoliennes.

BRUIT / ÉCLAIRAGE
Le bourdonnement à basse fréquence et le clignotement constant des feux de signalisation aérienne (rouges) des éoliennes existantes sont extrêmement gênants et envahissants, surtout la nuit, ce qui fait s'endormir très difficile. Le bruit constant de la rotation des pales est très intense. Des pales plus grandes atteignent des vitesses plus élevées à leur extrémité, ce qui génère un bruit aérodynamique accru ainsi qu'un bourdonnement à basse fréquence qui se propage sur de plus longues distances.

Éclairage aéronautique :
Les feux clignotants, rouges ou blancs, exigés pour la sécurité aérienne, rendent les parcs éoliens visibles à des dizaines de kilomètres à la ronde durant la nuit, contribuant ainsi à la pollution lumineuse.
Je suis convaincue que cela a un impact négatif sur le corps et l'esprit.
Effet d'ombre portée (scintillement) : lorsque le soleil est bas, les pales en rotation peuvent projeter des ombres mouvantes sur les habitations voisines, créant un effet stroboscopique à l'intérieur des logements.

SATURATION :
Je m'oppose fermement à tout nouveau projet éolien dans cette zone, qui est déjà saturée. Ces nouvelles éoliennes seraient non seulement plus proches des villages de Villiers-le-Roux et de Poussabé, mais aussi plus hautes de 30 mètres, ce qui engendrerait davantage de bruit aérodynamique... Qui voudrait encore vivre ici dans ces conditions ?

IMPACT FINANCIER :
Je crains que la valeur des maisons ne soit gravement affectée et que ces villages ne finissent par devenir des « villages fantômes », car personne ne souhaite vivre à proximité d'un parc éolien!
Valeur immobilière et tourisme : Les études montrent que certaines zones littorales ou touristiques redoutent une baisse de la fréquentation touristique et/ou une diminution de la valeur des biens immobiliers à cause des éoliennes. Déjà dans cette région les agents immobiliers parlent d'une stagnation, d'un manque d'intérêt et d'une réduction de valeur important des biens à vendre.

Au cours des cinq années ici, j'ai pu constater une augmentation du nombre d'éoliennes dans la zone. Lorsque nous avons acheté cette maison en 2021, on nous a affirmé qu'aucun projet d'installation d'éoliennes supplémentaires n'était prévu.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL :
Il ne s'agit pas seulement d'une dégradation préoccupante de l'horizon et d'un paysage magnifique — un paysage qui a déjà beaucoup évolué au cours des vingt dernières années avec la multiplication rapide des éoliennes, désormais visibles sur des kilomètres (tout comme leurs feux rouges clignotants la nuit) —, mais aussi d'une menace pour les oiseaux migrateurs et la faune sauvage.

Altération du paysage :
Les éoliennes rompent l'harmonie des horizons naturels ou des étendues planes ; leur présence peut être perçue comme intrusive dans les zones rurales, les parcs nationaux ou à proximité de monuments historiques. Sans oublier les centaines de tonnes de béton et d'acier qui sont enfouies dans le sol et y demeurent… Par ailleurs, la Commission européenne reconnaît elle-même que l'érosion des pales d'éoliennes peut entraîner le rejet de particules plastiques dans l'environnement. Une pollution environnementale majeure !

PRODUCTIVITÉ : Lorsque le vent souffle trop fort et qu'il n'y a pas de demande pour l'électricité produite, les parcs éoliens peuvent être contraints à l'arrêt. Leurs exploitants sont alors indemnisés pour l'énergie qu'ils auraient produite en temps normal. C'est ce que prévoit un décret du 20 juillet 2026, publié au Journal officiel le 24 juillet. Auparavant, seules les installations d'une puissance supérieure à 10 MW étaient concernées par de telles mesures. Ce seuil a été abaissé à 1 MW et s'applique désormais aussi bien à l'éolien terrestre qu'aux installations solaires. Ce qui veut dire que le promoteurs va gagner de l'argent n'importe comment et nous allons le voir même quand elles sont inutiles ⏳

DÉCEMBRE POUR LES GRANDES INSTALLATIONS, MARS POUR LES AUTRES : À compter du 1er décembre 2026, ces mesures pourront s'appliquer aux centrales d'une puissance supérieure à 5 MW ; à partir du 1er mars 2027, elles concerneront également les installations dont la puissance est comprise entre 1 et 5 MW. Ces dispositions entrent en vigueur lorsque le prix de gros de l'électricité devient négatif. Conformément à la loi de finances pour 2025, les producteurs contraints à l'arrêt perçoivent une indemnisation versée par l'acheteur de l'électricité — le plus souvent EDF. Cette indemnité est calculée sur la base de la production estimée, en appliquant un coefficient de 0,25 pour l'éolien terrestre. Le montant reste inférieur au tarif de marché complet. 💸

PAYER POUR QUE QUELQU'UN ACCEPTE VOTRE ÉLECTRICITÉ : De telles situations ne sont pas rares. Selon RTE, la France a connu 407 heures de prix négatifs sur le marché de l'électricité au cours du premier semestre 2026, soit 10 % du temps total. Le 1er mai, le prix a chuté jusqu'à -498,7 € par MWh. Un prix négatif signifie qu'il faut payer un tiers pour qu'il accepte l'électricité produite. D'après la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les seules journées du 26 avril et du 1er mai ont représenté un coût d'environ 40 millions d'euros au titre des charges de service public de l'énergie. Pourquoi donc est- ce que nous voulons ajouter au problème? 🧾

L'ARRÊT DE LA PRODUCTION EST DEVENU L'OPTION LA MOINS COÛTEUSE : Ces charges s'élèvent à 12,3 milliards d'euros pour l'année 2026, dont 9,06 milliards sont pris en charge par le budget de l'État. Le régulateur note que l'arrêt des parcs éoliens permet de réduire ces coûts : si toutes les installations soumises à des contrats d'achat d'électricité cessaient de fonctionner durant les périodes où les prix sont négatifs, les économies pourraient atteindre 100 millions d'euros par an — un scénario que le régulateur qualifie d'« effet volume maximal ». En d'autres termes, nous payons les éoliennes pour qu'elles restent à l'arrêt, car les laisser fonctionner coûterait encore plus cher. Cette mesure limite les dégâts, mais ne s'attaque pas à la cause profonde et les riverains doivent supporter 100% du temps des machines qui fonctionnent que pour environ 30% du temps. 📉

NOUS AVONS INSTALLÉ UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À CE QUE LE RÉSEAU PEUT ABSORBER. Selon RTE, 95,2 % de l'électricité produite en France au cours du premier semestre 2026 était décarbonée. Les éoliennes ajoutées au parc génèrent de l'énergie lorsque le vent souffle — et non nécessairement au moment où les Français en ont besoin —il existe désormais un décret officiel imposant leur arrêt. L'ampleur du problème est considérable : elle concerne 10,4 GW de capacité, dont 5,2 GW d'éolien terrestre, selon la Commission de régulation de l'énergie. Qui a décidé d'installer une capacité supérieure à ce que le réseau peut absorber ? Combien devrons-nous payer en plus pour des éoliennes qui restent à l'arrêt ? 💬
Nous disons NON… plus d'éoliennes… ça suffit !